



# Bilan annuel 2015 de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin »



Mars 2016

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la  
Protection du Milieu Aquatique





## Table des matières :

<b>1. Préambule.....</b>	<b>3</b>
1.1. Le DOCOB et le site Natura 2000.....	3
1.1.1. L'animation .....	3
1.1.2. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB.....	3
1.2. Missions de la structure animatrice .....	4
<b>2. Gestion des habitats naturels et des espèces .....</b>	<b>4</b>
2.1. Recensement des propriétaires .....	4
2.2. Animation des MAEC.....	5
2.2.1. Le suivi des agriculteurs : .....	6
2.3. Animation de la charte et des Contrats Natura 2000.....	7
2.4. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	7
2.5. Animation foncière.....	8
<b>3. Évaluation des incidences des projets .....</b>	<b>8</b>
<b>4. Suivis scientifiques et techniques .....</b>	<b>8</b>
4.1. Campagne de pêches électriques.....	8
4.2. Suivi de la reproduction de la Lamproie de planer .....	9
4.3. Intégration des données opportunistes .....	10
<b>5. Information, communication, sensibilisation .....</b>	<b>11</b>
5.1. Création / mise à jour d'outils de communication, media .....	11
5.1.1. Bulletin Info Site.....	11
5.1.2. Site Internet.....	11
5.2. Prises de contacts avec des partenaires potentiels.....	11
5.3. Organisation de réunions d'information ou de manifestations .....	11
5.4. Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire.....	11
5.5. Communication / Animation auprès des scolaires .....	11
5.5.1. Animations scolaires .....	11
5.6. Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site.....	12
<b>6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site.....</b>	<b>12</b>
<b>7. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site.....</b>	<b>12</b>
7.1. Organisation de la gouvernance du site.....	12



7.1.1.	Organisation de réunion du comité de pilotage .....	12
7.1.2.	Animation de groupes de travail .....	13
7.1.3.	Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat .....	13
7.2.	Gestion administrative et financière .....	13

**8. Synthèse ..... 14**



# 1. Préambule

## 1.1. Le DOCOB et le site Natura 2000

Le site FR1102004 « Rivière du Vannetin » a été désigné au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation. Le Document d'Objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2013 et l'animation du site a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 1.1.1. L'animation

La présidence du Comité de pilotage est assurée depuis 2014 par Mr Albert GEORGE, adjoint au maire de Choisy-en-Brie.

La commune de Choisy-en-Brie est la structure animatrice du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » et la mise en œuvre du Document d'Objectifs de celui-ci a été confiée à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Elle est également en charge de l'animation des sites Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », « Rivière du Dragon » et « Rivières du Loing et du Lunain ».

En 2015, le temps prévu pour animer le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » a été estimé à **66 jours**.

Le présent bilan est celui de la première année d'animation du DOCOB, laquelle s'étend du 3 mars 2015 au 31 décembre 2015.

### 1.1.2. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence de deux espèces d'intérêt communautaire :

- le Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163),
- la Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Une espèce d'intérêt communautaire y est également présente, la Mulette épaisse (*Unio crassus* - Code Natura 2000 : 1032).

Au total, le site compte 0 habitat d'intérêt communautaire, 3 espèces d'intérêt communautaire et 0 espèce d'oiseaux inscrite à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Afin de préserver ces espèces, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

1. Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques,
2. Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels,
3. Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces,
4. Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire,
5. Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques et leurs interactions



- avec l'environnement,
6. Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein et à proximité du site : la Mulette épaisse (*Unio crassus*)
  7. Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière,
  8. Restaurer la qualité de l'eau,
  9. Restaurer et conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire,
  10. Maintenir et développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation des espèces de poissons d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles,
  11. Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Pour atteindre ces objectifs, 28 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales territorialisées, contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

## 1.2. Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des espèces et de leurs habitats,
2. Suivi des Evaluations d'Incidence Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Information, communication et sensibilisation,
5. Veille à la cohérence des politiques publiques,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

## 2. Gestion des habitats naturels et des espèces

### 2.1. Recensement des propriétaires

Suite à l'envoi de courriers d'invitation à la réunion publique d'information du 8 Décembre 2014, des coordonnées de propriétaires se sont révélées être obsolètes. Une mise à jour de la base de données propriétaires a donc dû être effectuée au cours de l'année 2015.

Certaines parcelles sans propriétaires identifiés ont également été réattribuées suite à des recherches.

**Temps d'animation consacré à cet item : 2 jours**



## 2.2. Animation des MAEC

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques a réactualisé le Projet Agro-Environnemental et Climatique du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », en fonction des consignes émanant des services de l'Etat en charge de l'Agriculture. Il contient 8 MAEC surfaciques et une MAEC linéaire (c.f. tableau suivant).

Ce PAEC a été validé par la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 13 mars 2015 pour une durée d'un an seulement, sur les 3 ans prévus initialement. En effet, les territoires « Brie Est » et « Natura 2000 Rivière du Vannetin » se superposant, les financeurs ont souhaité ainsi pousser les différents acteurs à opérer un rapprochement afin d'établir un seul territoire à enjeux pour 2016.

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant
Grandes cultures	IF-VANN-GC3	Bilan de la stratégie de protection des cultures combiné à une absence de traitements phytosanitaires de synthèse	293,92 euros/ha/an + Ci1
Grandes cultures	IF-VANN-HE5	Création et gestion extensive de couvert herbacé sans fertilisation minérale et ajustement de la pression de pâturage	379,76 euros/ha/an
Grandes cultures	IF-VANN-HE2	Création et gestion extensive de couvert herbacé sans fertilisation minérale et organique et retard de fauche jusqu'au 31 juillet	527,18 euros/ha/an
Surface en herbe	IF-VANN-HE4	Gestion extensive de couvert herbacé sans fertilisation minérale et organique et retard de fauche jusqu'au 31 juillet	353,43 euros/ha/an
Surface en herbe	IF-VANN-HE6	Gestion extensive de couvert herbacé sans fertilisation minérale et organique avec ajustement de la pression de pâturage	206,01 euros/ha/an
Grandes cultures	IF-VANN-AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	600 euros/ha/an
Grandes cultures	IF-VANN-ZR1	Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique	390,94 euros/ha/an
Couvert en Gel	IF-VANN-GE1	Amélioration d'un couvert déclaré au titre du gel	160 euros/ha/an
Elément fixe du paysage (Boisement en bordure de cours d'eau)	IF-VANN-RI1	Entretien des ripisylves	1,01 euros/m.l.

Suite au retour d'expérience de l'année 2014, il a été décidé d'organiser une réunion de



présentation des MAEC auprès des agriculteurs au plus tôt dans la saison afin qu'ils puissent réfléchir aux MAEC qu'ils pourraient souscrire et attendre d'avoir plus d'informations sur les dispositions finales des MAEC.

La réunion de présentation des MAECs du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » a réuni onze exploitants agricoles sur les trente-cinq personnes conviées. Cette réunion a permis de rencontrer 2 exploitants agricoles qui ont souhaités plus de précisions avant de s'engager.

Suivant les demandes des services de l'Etat en charge de l'Agriculture, une Notice de territoire a également été rédigée. Celle-ci comporte les différentes mesures contractualisables ainsi que les engagements qu'elles comportent. Du fait de négociations inachevées au niveau de l'Europe et du Ministère et des Régions, ces documents ont dû être reformulés de nombreuses fois, ce qui a considérablement brouillé le message auprès des agriculteurs et fait perdre un temps précieux. Ces retards administratifs ont également entraîné un décalage de la date de clôture des déclarations PAC au 15 juin 2015.

La nouvelle position de la Politique Agricole Commune concernant les prairies temporaires, a stoppé la dynamique de contractualisation sur le territoire. Aucun agriculteur n'a souhaité s'engager en MAEC par peur de voir une parcelle cultivable être « bloquée » en prairie permanente.

### **2.2.1. Le suivi des agriculteurs :**

Deux exploitants agricoles ont sollicité les conseils de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le premier a été rencontré le 29 janvier 2015 suite à la réunion de présentation des MAEC. En effet celui-ci était déjà engagé en MAEC « Création et gestion de couvert herbacé » les années précédentes, dont les engagements arrivaient à leur terme suite à la réforme de la PAC. Après lui avoir donné toutes les explications nécessaires par rapport à sa situation et durant les mois suivants à mesure des évolutions intervenant au sein des mesures, celui-ci n'a pas souhaité s'engager par peur du passage des prairies temporaires en prairies permanentes au bout de 5 ans.

Le second éleveur rencontré souhaitait s'engager dans une mesure « Entretien d'un couvert herbacé sans fertilisation avec ajustement de la pression de pâturage ». Cependant ses disponibilités en prairies étant trop restreintes, celui-ci ne pouvait se conformer à l'obligation d'ajustement de pâturage à seulement 1,4 UGB/ha. La mesure n'a donc pas pu être contractualisée. Cependant il était également intéressé par le financement de système d'abreuvement afin d'éviter aux animaux de piétiner le lit de la rivière. En aval de ses parcelles, d'autres abreuvoirs sauvages d'un particulier ont été identifiés, une solution a été cherchée afin de traiter ces deux problèmes simultanément et devrait être approfondie en 2016.

**Temps d'animation consacré à cet item : 14 jours**



### 2.3. Animation de la charte et des Contrats Natura 2000

Aucune adhésion à la Charte et aucun Contrat Natura 2000 n'a été concrétisé en 2015. Cependant la commune de Chartronges a été rencontrée afin d'exposer les possibilités de cette commune pour s'engager dans cette démarche. Un propriétaire a également été rencontré sur cette commune. En effet, ce riverain rencontre des problèmes au niveau du Vannetin qui passe au fond de ses parcelles et dont les débordements peuvent atteindre son habitation.

Des préconisations de gestion lui ont été proposées. Il a semblé plus pertinent de traiter le problème du radier de pont, dont les conséquences positives seront une sécurisation de la route de Torcy, une diminution des risques d'inondation et l'amélioration de la qualité du cours d'eau sur ce secteur par la même occasion. Le compte-rendu de ce rendez-vous, rédigé par l'animatrice Natura 2000, a été adressé à la mairie de Chartronges ainsi qu'au propriétaire pour appuyer sa demande de réfection du pont et d'arasement de son radier.

Du temps a également été consacré à la réflexion des solutions qui pourraient être envisagées pour répondre aux interrogations régulières des exploitants agricoles implantés sur la partie amont du site Natura 2000. En effet, ce secteur étant recalibré, des problèmes d'écoulement et de colmatage des drains sont régulièrement constatés. Leurs demandes pour procéder à un curage du cours d'eau étant fortes et régulières mais incompatibles avec une bonne gestion du cours d'eau et les objectifs du site Natura 2000, cette situation ne pouvait pas rester dans cette impasse. Le résultat de ce travail a permis de présenter une proposition en Comité de pilotage en Novembre 2015, qui a été favorablement accueillie par ses membres et a permis d'envisager des perspectives pour 2016.

**Temps d'animation consacré à cet item : 11 jours**

### 2.4. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » recoupe un autre territoire sur lequel une animation spécifique « Biodiversité » est portée par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. La superposition concerne les communes de Choisy-en-Brie, Chartronges, Leudon-en-Brie et Courtacon qui font partie du territoire à enjeu « Biodiversité » nommé « Brie Est » qui se compose de 10 communes. Grâce à ce zonage, des MAEC similaires sont éligibles, non seulement sur les parcelles riveraines du cours d'eau mais aussi sur tout le territoire de ces communes. Ceci permet d'avoir une action plus efficace et cohérente à l'échelle du bassin versant. Un exploitant peut ainsi engager un ensemble de parcelles sur les communes et le bassin versant plutôt qu'une seule parcelle en bordure de cours d'eau comme le prévoit Natura 2000. Cette situation renforce l'intérêt des MAEC mais surtout l'efficacité des aménagements vis-à-vis du ru classé au titre de Natura 2000. Plusieurs parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000 sont déjà engagées en MAEC « Biodiversité ». Dans ces conditions, il a semblé pertinent que pour l'année suivante, le porteur de projet soit unique sur ce même territoire au sein d'un seul PAEC, porté par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.



## 2.5. Animation foncière

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail ; d'autant plus que certains propriétaires nous ayant contacté, pourraient souhaiter vendre des terrains en bordure du Vannetin.

**Temps d'animation consacré à la gestion et la contractualisation globale : 25 jours**

## 3. Évaluation des incidences des projets

Aucun projet situé à proximité ou sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », n'a nécessité de suivi au titre des Evaluations d'Incidences Natura 2000.

Les fiches de synthèse portant sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » et sur les espèces d'intérêt communautaire (le Chabot, la Lamproie de planer et la Mulette épaisse) initiées en 2014, ont été finalisées en 2015 et mises en ligne sur le site Internet du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

Une veille locale a également été réalisée sur ce site Natura 2000 afin de s'assurer que tous les projets émergents soumis à Evaluation des Incidences Natura 2000 soient informés de cette réglementation particulière.

**Temps d'animation consacré à l'Évaluation des Incidences : 4 jours**

## 4. Suivis scientifiques et techniques

Deux actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- La campagne de pêches électriques,
- Le suivi de la reproduction de la Lamproie de planer.

L'ensemble des travaux est détaillé dans les documents intitulés « Suivi 2015 des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin » (C. GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2016). Il est téléchargeable via le site internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

### 4.1. Campagne de pêches électriques

**Objectif** : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

**Espèces concernées** : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163), Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).



Description des actions réalisées : Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire est annuel et porte sur 2 des 4 stations parmi celles identifiées lors de l'élaboration du DOCOB. Elles ont été prospectées le 2 et le 24 septembre 2015, selon le protocole d'inventaire. Une de ces deux stations ne fait pas partie des stations prospectées lors de l'élaboration du DOCOB. En effet, aucune station de pêche électrique n'avait été implantée en amont de la commune de Choisy-en-Brie. Une station a donc été implantée le plus en amont possible sur la partie du Vannetin pouvant être considérée comme permanente, malgré des ruptures d'écoulement sur certains secteurs entre ce tronçon et la confluence de la source du gouffre et du Vannetin, au niveau de Choisy-en-Brie. Cette station a donc été implantée au niveau du lavoir de la commune de Chartronges. L'objectif était ainsi de prouver la présence d'espèces piscicoles sur la partie amont du site Natura 2000.

L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de taille.

Conclusions principales : Le Chabot et la Lamproie de planer sont présents le site Natura 2000 sur les tronçons dont les écoulements offrent un minimum de courant de manière constante tout au long de l'année. Sur la station présentant ces caractéristiques, le Chabot présente des indices de reproduction avérée. Cependant la structuration de la population n'y semble pas équilibrée car les jeunes individus sont les plus représentés. Pour la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*), la viabilité et l'équilibre des populations n'est pas caractérisable car seuls 6 individus ont été capturés lors de la pêche électrique de 2015. Cependant, ces résultats peuvent être nuancés car lors de l'élaboration du DOCOB, cette station avait été prospectée en 2011 mais n'avait pas permis la capture d'individus de cette espèce. Ce tronçon a donc été récemment recolonisé par l'espèce, ce qui est un résultat encourageant pour sa pérennisation au sein du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

Sur les secteurs très proches de la zone de source, ces deux espèces de la Directive « Habitats - Faune - Flore » ne sont pas présentes. Cela s'explique par des conditions du milieu aquatique qui leurs sont défavorables. Cependant de la vie piscicole y a été observée (présence de Loches franches et d'Epinochettes), ce qui traduit bien le caractère de type « cours d'eau » de l'amont du site et non pas de « fossé » comme cela a pu être évoqué par certains riverains.

## 4.2. Suivi de la reproduction de la Lamproie de planer

Objectif : Constater une reproduction effective de la Lamproie de planer sur le site Natura 2000, grâce à l'observation de comportements reproducteurs d'individus adultes. Ces comportements sont la recherche d'un lieu propice à la reproduction par des individus nageant, le creusement d'un nid, la formation d'une « pelote d'individus » qui correspond à la phase active de copulation.

Espèce concernée : Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Les Lamproies de planer n'ayant été contactées qu'en amont du Moulin de Mizande, à Saint-Siméon, et n'ayant pas été recensées sur d'autres tronçons du Vannetin, seul ce secteur a été l'objet de surveillance, par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique selon un pas de temps pré-défini,



mais aussi par le propriétaire riverain, de manière plus quotidienne. Ce suivi de la reproduction des Lamproies de planer a eu lieu entre le 3 et le 10 avril 2015. Tous les comportements ou indices de reproduction observés ont été répertoriés. Le suivi a pris fin suite à la disparition de tout individu nageant.

Conclusions principales : La reproduction de la Lamproie de planer semble être avérée sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » du fait des observations d'adultes nageant et de nids potentiels faites par le propriétaire riverain.

Il peut être rapporté que 2 nids potentiels (probablement actifs), occupés par 6 à 8 individus de Lamproies de planer adultes le 5 et le 8 Avril 2015 ont été observés par le propriétaire riverain.

La reproduction de ces individus a été suffisamment rapide pour se produire durant les quelques jours séparant les passages de l'animatrice du site Natura 2000. Cependant le propriétaire riverain étant partie prenante dans ce suivi et ayant reçu toutes les informations nécessaires à la reconnaissance d'un nid de Lamproies de planer, ses observations et leurs retranscriptions sont fiables et permettent de fortement supposer que la reproduction de l'espèce a été effective sur le site Natura 2000 sur la commune de Saint-Siméon.

### 4.3. Intégration des données opportunistes

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'investit régulièrement dans la démarche du Conseil Général d'Atlas de la biodiversité. C'est pourquoi il a semblé naturel et intéressant de valoriser les informations recensées lors des inventaires écologiques et les « données opportunistes » récoltées lors de déplacements de terrain, dans l'outil régional de saisie « Cettia-IDF ». Du temps a également été consacré en 2015 à l'intégration de données récoltées en 2014, dans cette base de données.

#### **Temps d'animation consacré aux suivis scientifiques et techniques :**

Au total **10 jours** d'animation ont été nécessaires pour assurer le suivi scientifique du site Natura 2000 en 2015 (préparation, terrain, analyse) auquel s'ajoute le temps des opérateurs compris dans le forfait de prestation des suivis piscicoles par pêches électriques (environ 12,5 jours).



## **5. Information, communication, sensibilisation**

### **5.1. Création / mise à jour d'outils de communication, media**

#### **5.1.1. Bulletin Info Site**

En 2015, aucun Bulletin Info Site n'a été édité au vu du faible retour des riverains suite à l'envoi du précédent document en 2014. La prochaine édition sera réalisée en 2016.

#### **5.1.2. Site Internet**

Le site Internet dédié au site Natura 2000 a été alimenté par l'actualité du site Natura 2000 et les documents produits (fiches sur l'Évaluation des Incidences, etc.). Des éléments d'écologie des espèces d'Intérêt Communautaire ont également été ajoutés.

### **5.2. Prises de contacts avec des partenaires potentiels**

Aucune des problématiques soulevées durant cette première année d'animation n'a justifié la prise de contact avec des partenaires potentiels.

### **5.3. Organisation de réunions d'information ou de manifestations**

Aucune manifestation ou réunion d'information n'a été organisée dans le cadre de l'animation 2015 du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

### **5.4. Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire**

Nous avons été sollicités pour participer à la manifestation « Nature et Environnement » de la Communauté de communes du Cœur de la Brie sans pouvoir y répondre favorablement, faute de temps disponible.

### **5.5. Communication / Animation auprès des scolaires**

#### **5.5.1. Animations scolaires**

Les 4 écoles primaires des communes traversées par le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » ont reçu une proposition d'animation pédagogique gratuite sur cette thématique. Un courrier postal ainsi qu'un email leurs ont été envoyés en novembre 2014 afin de pouvoir suffisamment anticiper cet événement pour qu'il puisse être intégré dans les programmes scolaires de ces écoles en 2015. Suite à la relance effectuée en 2015, l'école de Choisy-en-Brie a souhaité bénéficier d'une animation scolaire. Celle-ci a eu lieu le 8 Octobre 2015 pour une classe de 26 CP.



## 5.6. Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

### Journée d'échanges techniques Natura 2000 départementale (12 Mai 2015 – Fontainebleau)

Rôle de l'animateur du site : Participants

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 seine-et-marnais, services de l'Etat, Présidents des COPILs.

Thématique : La journée d'échange s'est déroulée sur le site Natura 2000 « Massif de Fontainebleau ». La matinée a été consacrée à la recherche de loges de pics pour participer à cet inventaire mené par l'ANVL et l'ONF, co-animateurs de ce site Natura 2000. L'après-midi a permis de faire un point sur les prospections de la matinée, de faire un point d'actualité sur le réseau Natura 2000 de Seine-et-Marne, sur les Contrats Natura 2000 et leurs financements, sur les fiches espèces et la mutualisation des moyens au sein du réseau Natura 2000.

**Temps total de l'animation consacré à l'information et la sensibilisation du public : 6 jours.**

## 6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

En 2015, la veille à la cohérence des politiques publiques et autres programmes d'actions sur le site a principalement consisté à apporter des conseils et des informations à la stagiaire de l'ONEMA, Mlle GORNET, portant sur la Mulette épaisse (*Unio crassus*) sur les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

**Temps total de l'animation consacré à cet item : 3 jours.**

## 7. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

### 7.1. Organisation de la gouvernance du site

#### 7.1.1. Organisation de réunion du comité de pilotage

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 s'est tenu le 23 Novembre 2015 dans la salle du Conseil de la mairie de Choisy-en-Brie. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- La démarche Natura 2000
- Le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »
- L'animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » fin d'année 2014 et année 2015



- La programmation des actions 2016

Ce COPIL a été l'occasion de revenir sur les résultats des suivis écologiques menés en 2014 après le Comité de Pilotage de cette année-là. La biologie de Mulette épaisse (*Unio crassus*) a été abordée et a suscité l'intérêt parmi les membres présents du COPIL.

Les perspectives d'actions en 2016 ont permis de proposer aux membres du Comité de Pilotage une action particulière, non prévue initialement dans l'animation du site Natura 2000. En effet, suite aux diverses remarques et interpellations des riverains et des exploitants de la zone amont du site (Courtacon, Leudon-en-Brie, Chartronges et Saint-Mars-Vieux-Maison), au sujet de l'envasement du Vannetin, une réflexion a été entamée afin d'envisager une solution plus pertinente et plus efficace sur le long terme à proposer en alternative au curage, qui est une solution curative de courte durée et fortement impactante pour le milieu aquatique. Le Comité de Pilotage a délibéré favorablement pour l'attribution de temps d'animation nécessaire à l'émergence d'un avant-projet à soumettre aux propriétaires concernés.

### **7.1.2. Animation de groupes de travail**

Au cours de cette année 2015, l'animation de groupes de travail n'a pas été nécessaire.

### **7.1.3. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat**

Une réunion de cadrage a eu lieu en septembre 2015 entre la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et les services de l'Etat (DDT 77). L'objectif était de faire un point de demi-période de marché d'animation et évoquer les perspectives pour la deuxième moitié de période d'animation.

## **7.2. Gestion administrative et financière**

En 2015, les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernaient :

- L'accompagnement de la Commune de Choisy-en-Brie pour le remplissage des Cerfa de demande de paiement 2015 et de demande de subvention d'animation 2016,
- La mise à jour de SUDOCO,
- Le suivi des activités d'animation (notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles),
- La réalisation du bilan d'animation pour 2015 (rédaction du rapport, facturation...).

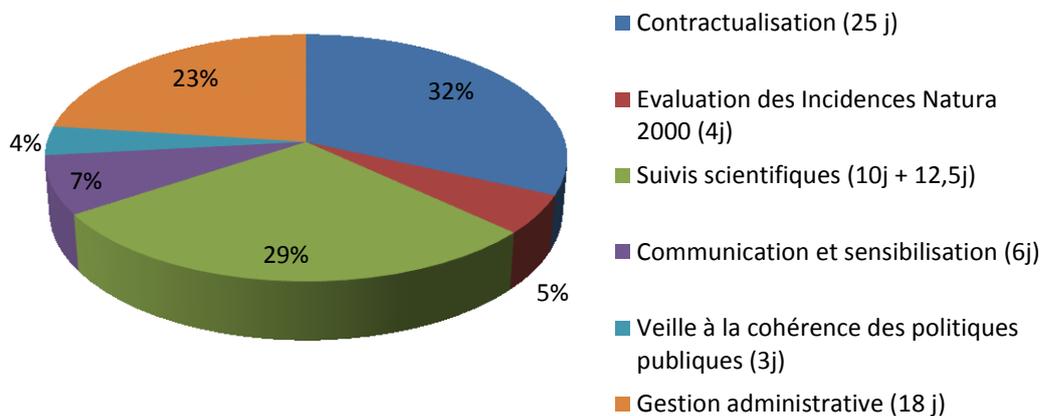
**Temps consacré à la gestion administrative (organisation du COPIL, animation du COPIL, compte-rendu, suivi dans SUDOCO, ...) : 18 jours.**



## 8. Synthèse

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :

### Répartition des temps d'activité



Les missions réalisées en 2015 ont eu pour objectifs de mettre à jour les connaissances écologiques sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », mais également d'amorcer la mise en œuvre de la contractualisation sur ce territoire. Les acteurs les plus attentifs à cette démarche sont, comme en 2014, les exploitants agricoles. En effet, ceux-ci sont vigilants à ce que la mise en œuvre de Natura 2000 n'entrave pas leurs activités agricoles mais ils prennent le temps de se déplacer lors des réunions auxquelles ils sont conviés et répondent favorablement aux sollicitations individuelles de la part de l'animatrice Natura 2000. Ceci est donc le signe d'une levée des réticences vis-à-vis de Natura 2000 sur ce territoire qui pourra porter progressivement vers la mise en place d'actions concrètes dans les années à venir. Cela se matérialise d'ores et déjà par l'amorçage d'une réflexion sur la réhabilitation de l'amont du site Natura 2000 afin de lui redonner sa dynamique naturelle.